

DÉLIBÉRATION

N° CS-2019-02

OBJET: Compte de Gestion du SETA – Budget Eau – dressé par M. Christophe CHAMBON, Receveur

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents lors de la délibération : 24
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Date de convocation : 05/04/2019
Date d'affichage : 05/04/2019
Votes contre: 0
Votes pour : 25
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la maison du tourisme de Bartotan les Thermes, Commune de CAZAUBON, sous la présidence de Madame France DUCOS, Présidente.

Secrétaire de séance: Madame Marie-Ange PASSARIEU

Membres présents: AUGRÉ Jean-Michel, BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc, BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAVID Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France (a reçu procuration de ORTYL Chantal), DULHOSTE Christian, DUPOUY André, DUPOUY Christian, FEUILLET-GALABERT Patricia, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël, LUFLADE Gérard, MARRAST Christian, NALIS Patrick, PASSARIEU Marie-Ange, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTTA Pascal, VETTOR Claude.

Membres absents et excusés: ORTYL Chantal (a donné procuration à DUCOS France), DUFFAU Jean-Claude.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du SETA – Budget EAU dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

